
Le repositionnement des zones de rayonnement de quelques agglomérations urbaines du Québec¹

Mélanie Desmeules et Julie Bouchard²
Université du Québec à Chicoutimi

Introduction

Les zones de rayonnement des centres urbains représentent la composante principale du découpage des « régions économiques idéales » selon les théories classiques en économie régionale. Or ce rayonnement, mesuré par des critères précis, se modifie au fil du temps par divers effets qui peuvent varier. Qu'en est-il pour le Québec ?

En 1966, le Ministère de l'Industrie et du Commerce (M.I.C.) détermine les pôles principaux formant l'armature urbaine du Québec³. L'objectif de l'étude du M.I.C. est d'établir un premier découpage administratif régional à partir de l'aire de rayonnement des agglomérations urbaines. Ces aires gravitent autour des pôles primaires (aussi appelés capitales régionales), secondaires, tertiaires et quaternaires. Elles ont été établies à partir de différents critères de hiérarchisation comme la présence de services publics (hôpitaux, services légaux et financiers, services éducatifs, loisirs), le lieu de travail des habitants et la provenance des clientèles dans le commerce de gros et de détail.

En 1966, le Ministère de l'Industrie et du Commerce (M.I.C.) détermine les pôles principaux formant l'armature urbaine du Québec. L'objectif de l'étude du M.I.C. est d'établir un premier découpage administratif régional à partir de l'aire de rayonnement des agglomérations urbaines. Ces aires gravitent autour des pôles primaires (aussi appelés capitales régionales), secondaires, tertiaires et quaternaires.

Dans chacune des régions, métropolitaine, centrale ou périphérique, l'aire de rayonnement de la capitale régionale⁴ couvre toute la région, tandis que celle des pôles secondaires et tertiaires ne couvre qu'une partie de la

région. Ces agglomérations exercent des fonctions régionales limitées, mais elles peuvent parfois desservir une partie non négligeable du territoire, le plus souvent éloigné de la capitale régionale.

Méthodologie

Trente-cinq ans après l'exercice du M.I.C., il convient de revoir les zones de rayonnement des anciens pôles et des nouvelles agglomérations urbaines fusionnées. Au Québec, on dénombre 32 agglomérations urbaines dont la population dépasse 10 000 habitants⁵. Ces agglomérations, situées dans toutes les régions du Québec, rayonnent sur des aires ou des territoires plus ou moins vastes suivant la population et leur position géographique.

Trente-cinq ans après l'exercice du M.I.C., il convient de revoir les zones de rayonnement des anciens pôles et des nouvelles agglomérations urbaines fusionnées. Au Québec, on dénombre 32 agglomérations urbaines dont la population dépasse 10 000 habitants. Ces agglomérations, situées dans toutes les régions du Québec, rayonnent sur des aires ou des territoires plus ou moins vastes suivant la population et leur position géographique.

Des 32 agglomérations déterminées en 2000, 16 ont été retenues⁶ en vue d'une enquête sur leurs zones de rayonnement⁷. Ces agglomérations sont représentatives de l'ensemble du territoire québécois. Six grandes composantes de rayonnement, qui recourent celles utilisées par le M.I.C., furent examinées lors de l'enquête⁸ :

- la desserte de services publics (hôpitaux, CLSC, cégep);

- la desserte des services professionnels du secteur privé (avocats, comptables, notaires, ingénieurs);
- le marché des magasins à grande surface;
- le marché des usines de transformation (pâtes et papiers, agroalimentaire);
- la collecte des matières premières;
- le recrutement des travailleurs.

Résultats de l'enquête

Il est possible de tirer quelques constats issus de l'enquête. Ils sont présentés ici par grandes composantes.

1. Services publics

Le cas des centres hospitaliers est très intéressant à analyser. Il permet d'effectuer un premier découpage des zones de rayonnement des agglomérations choisies. Situés dans les capitales ou centres régionaux, les centres hospitaliers régionaux offrant des services spécialisés desservent deux bassins de population distincts, en région centrale ou périphérique. Le centre hospitalier régional dessert d'abord la population de la MRC dans laquelle il est situé; sa vocation est alors locale. Mais il accueille également les patients de l'ensemble de sa région, de même que des patients de régions limitrophes pour certaines spécialités régionales. C'est le cas des hôpitaux de Trois-Rivières, Rimouski, Sherbrooke, Saguenay (Chicoutimi), Joliette et Sept-Îles. Dans les agglomérations plus petites, comme Drummondville, Victoriaville, Granby, Shawinigan, Rouyn-Noranda et Baie-Comeau, la vocation de l'hôpital est plutôt locale, s'étendant sur une ou plusieurs MRC limitrophes.

Dans le cas des CLSC, on observe invariablement que la zone de desserte est restreinte à la MRC où ils se situent. Cela s'explique par le fait que les CLSC sont répartis uniformément sur le territoire québécois et que l'on en retrouve dans des agglomérations ayant une population bien inférieure à 10 000 habitants.

La provenance des étudiants inscrits dans les cégeps change selon que l'on se trouve en région périphérique ou en région centrale. Dans les régions périphériques, le cégep couvre l'ensemble du territoire de la région, avec quelquefois des étudiants provenant d'autres régions, lorsque le cégep offre des programmes spéciaux⁹. Dans les régions centrales, les clientèles proviennent de la

MRC où est située l'institution et des MRC limitrophes de l'agglomération. Mais dans le cas des capitales régionales comme Sherbrooke, Trois-Rivières et Joliette, les étudiants viennent de toute la région et d'ailleurs (dans certains cas).

2. Services professionnels

L'aire de desserte des services professionnels est étendue, constituée le plus souvent du territoire complet de la région pour la majorité des agglomérations à l'étude. Quelques clients proviennent également de l'extérieur de la région; il s'agit le plus souvent de clients originaires de celle-ci. Quand l'agglomération est située en région centrale et dans une grappe d'agglomérations urbaines, comme Victoriaville et Drummondville, ou à proximité des grands centres, comme Saint-Jean-sur-Richelieu, Joliette et Granby, les services couvrent alors un territoire plus restreint formé de leur MRC et des MRC limitrophes.

3. Magasins à grande surface

Ici, la division entre régions périphériques et centrales s'avère pertinente. Dans les régions périphériques, la clientèle provient de toute la région et même au-delà. C'est le cas à Saguenay, Rivière-du-Loup et Rimouski qui s'accaparent même des clients d'autres régions, soit de la Côte-Nord pour Saguenay, du nord du Nouveau-Brunswick pour Rivière-du-Loup, de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent pour Rimouski.

Dans les régions centrales, la clientèle provient soit de l'ensemble de la région pour les capitales régionales telles que Trois-Rivières, Joliette et Sherbrooke, soit de l'agglomération et des MRC limitrophes.

4. Usines de transformation

Il n'est pas possible de délimiter une zone de rayonnement précise pour cette composante, puisque les entreprises dans chacune des agglomérations ont un très vaste territoire d'exportation de leurs productions, qui couvre leur région, la province du Québec, et qui déborde souvent vers l'Ontario, l'ouest canadien, les États-Unis et même le Japon.

5. Collecte des matières premières

La zone de collecte des matières premières, soit le bois, le lait, les céréales, etc., couvre un très vaste territoire

qui s'étend sur l'ensemble de la région. On peut avancer que cette zone est plus vaste maintenant qu'il y a quelques décennies, ce qui s'explique entre autres par la rationalisation et la concentration des entreprises dans les grands centres de production.

6. Migration quotidienne des travailleurs

La mobilité des travailleurs et des entreprises est incontestablement plus grande aujourd'hui qu'il y a seulement quelques décennies. Il arrive souvent que des travailleurs habitent une ville ou un village et se déplacent sur une grande distance pour atteindre leur lieu de travail situé dans une autre ville. L'amélioration des réseaux routiers et des services de transports interurbains expliquent en partie ce phénomène.

Il est généralement admis que les zones de rayonnement des agglomérations situées dans les régions périphériques s'étendent sur l'ensemble de leur région administrative, alors que dans les régions centrales, les agglomérations exercent un rayonnement moins étendu, le plus souvent limité à la MRC dans laquelle elles se situent. Les résultats de l'enquête menée en 2002 nous amènent à nuancer ces propos.

Il est généralement admis que les zones de rayonnement des agglomérations situées dans les régions périphériques s'étendent sur l'ensemble de leur région administrative, alors que dans les régions centrales, les agglomérations exercent un rayonnement moins étendu, le plus souvent limité à la MRC dans laquelle elles se situent. Les résultats de l'enquête menée en 2002 nous amènent à nuancer ces propos.

On dénombre plus d'agglomérations urbaines ayant une population de plus de 10 000 habitants qu'en 1966, ce qui influence inévitablement le découpage des zones de rayonnement des agglomérations.

On observe aussi une géographie variable dans la détermination des zones de rayonnement. Chaque composante fait apparaître sa propre aire de rayonnement, ce qui nous donne une grande variété de découpages du territoire. Il est néanmoins possible d'établir une typologie provisoire des agglomérations urbaines du Québec, malgré la diversité et l'hétérogénéité des zones répertoriées. Ainsi,

les capitales situées en région centrale ne possèdent pas tout à fait les mêmes zones de rayonnement que celles situées en région périphérique. Le même phénomène s'observe pour les agglomérations de taille moyenne situées dans les régions périphériques ou centrales. La double division des zones de rayonnement des agglomérations urbaines selon la région - périphérique ou centrale - ne reflète plus complètement la situation observée. On doit alors avoir recours à un critère supplémentaire, en plus de celui de la région, c'est-à-dire le type d'agglomération. On dispose dès lors de quatre cas-types :

- agglomération moyenne en région périphérique ;
- capitale régionale (ou centre régional) en région périphérique ;
- agglomération moyenne en région centrale ;
- capitale régionale en région centrale.

On recense des zones de rayonnement différentes selon que l'on se retrouve en région périphérique ou centrale. On observe également un comportement différent du rayonnement, dans une même région, selon que l'agglomération soit une capitale régionale ou une agglomération moyenne, toutes composantes confondues (à l'exclusion des CLSC) :

- 1) La zone de rayonnement couverte par les agglomérations en région périphérique couvre un grand territoire (ces régions sont plus vastes que celles du sud de la province), mais leur rayonnement se limite à quelques MRC limitrophes. Exemples-types : Baie-Comeau, Rivière-du-Loup, La Tuque.
- 2) La zone de rayonnement couverte par la capitale régionale en région périphérique s'étend sur toute la région et même au-delà. Exemples-types : Saguenay, Rimouski, Rouyn-Noranda (sauf pour l'hôpital et le cégep), Sept-Îles.
- 3) La zone de rayonnement des agglomérations en région centrale, dont plusieurs font partie d'une grappe d'agglomérations urbaines et sont situées à proximité des grands centres, couvre une partie de leur région, soit leur MRC et les MRC limitrophes. Exemples-types : Drummondville, Victoriaville, Granby, Shawinigan, Saint-Georges-de-Beauce.
- 4) La zone de rayonnement couverte par les capitales régionales en région centrale couvre toute la région

Figure 1 : Classement des 32 agglomérations urbaines de plus de 10 000 habitants

		Capitales régionales	
		Saguenay Sept-Îles Rimouski Rouyn-Noranda	Québec Montréal Hull Trois-Rivières Sherbrooke Joliette Saint-Jean-sur-Richelieu
Régions périphériques			Régions centrales
		Alma Dolbeau La Tuque Baie-Comeau Rivière-du-Loup Matane Val-d'Or Amos	Salaberry-de-Valleyfield Shawinigan Drummondville Victoriaville Saint-Hyacinthe Granby Magog Sorel Thetford Mines Saint-Georges-de-Beauce Cowansville Lachute Saint-Jérôme
		Agglomérations moyennes	

et parfois au-delà, même si ces villes sont proches des grands centres. Par contre, l'espace géographique de ces zones de rayonnement est inférieur à celui des capitales situées en région périphérique. Exemples-types : Sherbrooke, Trois-Rivières, Joliette et Saint-Jean-sur-Richelieu.

L'existence de deux cas-types pour chaque type de région fait donc ressortir une donnée supplémentaire sur les zones de rayonnement des agglomérations urbaines ; ces dernières possèdent une zone de rayonnement plus ou moins étendue, reliée à leur vocation et non plus seulement à leur situation géographique.

Les zones de rayonnement de 1966 à aujourd'hui

En analysant les résultats des enquêtes menées sur les agglomérations urbaines et leurs zones de rayonnement entre 1966 et 2002, il est possible de les repositionner dans l'armature urbaine québécoise.

Les 32 agglomérations à l'étude exercent des fonctions régionales diverses, allant de la capitale régionale au centre

de moindre influence. Le rôle de quelques agglomérations secondaires s'est accru, si bien que leurs zones de rayonnement couvrent un territoire plus vaste que par le passé, formé aujourd'hui de plusieurs MRC limitrophes. Ainsi, les agglomérations de Drummondville et Granby, situées dans une grappe d'agglomérations urbaines, de même que Rivière-du-Loup, Baie-Comeau et La Tuque, ont étendu leurs zones de rayonnement en même temps que leurs populations. Elles exercent désormais un rayonnement qui se compare, pour certains critères¹⁰, à celui des capitales régionales, tout en demeurant des centres de bonne taille dans leurs régions.

Les 32 agglomérations à l'étude exercent des fonctions régionales diverses, allant de la capitale régionale au centre de moindre influence. Le rôle de quelques agglomérations secondaires s'est accru, si bien que leurs zones de rayonnement couvrent un territoire plus vaste que par le passé, formé aujourd'hui de plusieurs MRC limitrophes.

Dans le cas des nouvelles capitales régionales¹¹, c'est-à-dire des agglomérations qui en 1966 n'exerçaient qu'une fonction secondaire, on observe que leur zone de rayonnement s'étend sur toute la région. C'est également le cas pour les capitales déterminées en 1966 qui font partie de notre étude, soit Sherbrooke, Trois-Rivières et Saguenay.

Conclusion

En terminant, il est possible de dresser quelques grandes leçons de l'actuelle réévaluation des zones de rayonnement des agglomérations urbaines du Québec.

Ainsi, la zone de rayonnement de plusieurs capitales régionales, autant en régions périphérique que centrale, s'étend sur une première zone locale, mais également sur une seconde zone qui englobe une ou plusieurs MRC qui font le plus souvent partie de la région concernée et qui parfois déborde sur une autre région limitrophe. C'est le cas de Saguenay, Rimouski, Sherbrooke et Trois-Rivières, qui empiètent sur une ou deux autres régions.

Le rayonnement de plusieurs agglomérations secondaires s'est considérablement accru depuis 1966. Même si elles ne sont pas considérées comme des capitales régionales, Drummondville, Granby, Victoriaville, Rivière-du-Loup et Baie-Comeau exercent des fonctions régionales d'importance, fonctions qui se sont accentuées avec le temps.

Le nombre de capitales régionales a également augmenté au cours des dernières décennies, autant dans les régions périphériques que centrales. Alors qu'en 1966 on ne dénombrait qu'une capitale régionale en région périphérique (Chicoutimi-Jonquière), on en compte maintenant quatre (Saguenay, Sept-Îles, Rouyn-Noranda et Rimouski). Même observation pour les régions centrales où le nombre de capitales régionales a presque doublé.

Enfin, il est évident que les zones de rayonnement des agglomérations étudiées continueront à changer dans les décennies à venir, compte tenu du recentrage spatial des activités économiques que l'on observe depuis plusieurs années au Québec. Des villes ayant une influence mineure aujourd'hui pourraient devenir les nouvelles agglomérations d'importance du Québec.

Enfin, il est évident que les zones de rayonnement des agglomérations étudiées continueront à changer dans les décennies à venir, compte tenu du recentrage spatial des activités économiques que l'on observe depuis plusieurs années au Québec. Des villes ayant une influence mineure aujourd'hui pourraient devenir les nouvelles agglomérations d'importance du Québec. ■

Notes et références

- 1 Cet article fut élaboré dans le cadre d'une recherche dirigée par Marc-Urbain Proulx.
- 2 Mélanie Desmeules et Julie Bouchard sont toutes deux étudiantes à la Maîtrise en études régionales à l'UQAC.
- 3 Bureau de Recherches économiques, *Division du Québec en dix régions administratives et vingt-cinq sous-régions administratives*, Québec, Ministère de l'Industrie et du Commerce, 1967 (édition révisée), 38 p.
- 4 Le M.I.C. en a déterminé six, soit Montréal, Québec, Hull, Sherbrooke, Chicoutimi-Jonquière et Trois-Rivières.
- 5 Le choix de ces 32 agglomérations, parmi une quarantaine de villes ayant une population de plus de 10 000 habitants, a été effectué par le Ministère des Affaires municipales en vue de la réforme municipale de 2000. Cette réforme vise entre autres à renforcer le rôle des agglomérations urbaines du Québec.
- 6 Il s'agit de Rouyn-Noranda, Saguenay, La Tuque, Shawinigan, Trois-Rivières, Joliette, Baie-Comeau, Sept-Îles, Rimouski, Rivière-du-Loup, Saint-Georges-de-Beauce, Victoriaville, Drummondville, Saint-Jean-sur-Richelieu, Granby, Sherbrooke. Les autres agglomérations, non retenues dans l'enquête, sont les suivantes : Alma, Dolbeau, Cowansville, Lachute, Magog, Matane, Saint-Hyacinthe, Salaberry-de-Valleyfield, Sorel, Thetford Mines, Val-d'Or, Hull, Saint-Jérôme et Amos ; les agglomérations métropolitaines de Québec et Montréal sont également exclues de l'enquête.
- 7 Julie Bouchard, *Les agglomérations urbaines du Québec et leur zone de rayonnement*, rapport préliminaire, 2001. 24 p.
- 8 L'enquête téléphonique a été réalisée par Julie Bouchard et Mélanie Desmeules en 2001 et 2002 auprès de centaines d'institutions publiques, d'entreprises privées et de bureaux de services professionnels.
- 9 Un exemple nous est donné par le programme d'Arts et Technologies des Médias (ATM) offert par le cégep de Jonquière qui recrute des étudiants de partout au Québec.
- 10 C'est le cas du recrutement des travailleurs, du marché des magasins à grande surface, des usines de transformation et de l'aire de collecte des matières premières.
- 11 Comme Rouyn-Noranda, Joliette, Saint-Jean-sur-Richelieu, Sept-Îles et Rimouski.